

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Travaux de renforcement du collecteur d'assainissement et de rénovation du réseau d'eau potable boulevard Paul Hérault à Cognin - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F16031

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 073-17

objet **RS - Travaux de renforcement du collecteur d'assainissement et de rénovation du réseau d'eau potable boulevard Paul Hérault à Cognin - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F16031**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F16031, relatif aux travaux de renforcement du collecteur d'assainissement et de rénovation du réseau d'eau potable situés boulevard Paul Hérault à Cognin, a été confié au groupement d'entreprises Eiffage génie civil ETS Gauthey/Mauro, dont le mandataire est la société Eiffage génie civil ETS Gauthey.

Le montant global et forfaitaire du marché initial est de 489 701,01 € HT.

Un avenant n° 1 est nécessaire afin de prendre en compte les travaux complémentaires concernant les travaux de surlargeur d'enrobés, consécutifs à une mauvaise structure de la voirie. Son montant total s'élève à 14 582,65 € HT, ce qui représente une augmentation de 2,98 % du montant initial du marché.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché F16031,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F16031 relatif aux travaux de renforcement du collecteur d'assainissement et de rénovation du réseau d'eau potable situés boulevard Paul Hérault à Cognin,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 073-17

Objet de l'acte :	RS - Travaux de renforcement du collecteur d'assainissement et de rénovation du réseau d'eau potable boulevard Paul Hérault à Cognin - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F16031
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	18 mai 2017
Annexe :	Avenant 1 marché F16031;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19585H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19585H1

Date de transmission en Préfecture :	02 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	02 juin 2017